



Roulons En Ville à Vélo
1 rue Michel Servet
26000 VALENCE
Tél. 06 04 13 18 23
revv@laposte.net
<http://revv-valence.org>



ASSEMBLEE GENERALE

de REVV, mardi 30 mars, à 20 h à la maison du vélo

DESTINATAIRE

Lors de notre assemblée générale, nous ferons le bilan de cette année qui a été très riche en événements pour REVV avec, en plus, l'attribution d'un grand local qui nous permet, et nous permettra, de mener des actions en faveur du vélo que nous ne pouvions pas réaliser auparavant.

Lors de cette AG, nous allons (vous allez) aussi élire un groupe d'une quinzaine de personnes qui constituera le conseil d'administration de REVV qui se réunit une fois par mois. Plusieurs membres du CA, actifs depuis de nombreuses années, ne renouveleront pas leur mandat. **Nous avons réellement besoin que quelques adhérents s'investissent dans la vie de REVV, en devenant membre actifs !** La maison du vélo, le schéma directeur cyclable, les vélos en libre service, la très prochaine voie verte le long du Rhône ... sont autant de sujets passionnants qu'il faut accompagner et REVV est au coeur de cette dynamique.

Je vous donne rendez-vous mardi 30, à 20 h précises, pour échanger et partager le verre de l'amitié !

Bernard Mollaret

DESTINATAIRE



Bizarre... s'agit-il de supports à vélos?

Vous avez certainement remarqué ces équipements qui fleurissent aux quatre coins de l'agglomération valentinoise, de Bourg lès Valence à Guilherand Granges.

Oui, ce sont bien des supports à vélos, mais ils sont destinés aux « vélos en libre service », qui devraient être opérationnels le mois prochain.

Après Lyon et son « VELOV », Paris et son « VELIB », c'est au tour de Valence d'être dotée de cet équipement.

Les REVVeurs s'en réjouissent à l'avance, à condition toutefois que les supports qu'ils ont l'habitude d'utiliser, pour leur propre machine, soient maintenus et que ceux qui ont été enlevés soient remis en place.

Ce sera, n'en doutons pas, un afflux de nouveaux adeptes du vélo qui devront affronter les difficultés de la circulation. De nouveaux aménagements cyclables seront nécessaires pour sécuriser ces néophytes.

Il faudra engager un programme de développement des zones 30, des contre-sens cyclables et des "tourne à droite" pour les cyclistes au feu rouge, solutions développées dans de très nombreuses villes pour faciliter les déplacements à vélo. Tous nos tests de déplacement (tests multimodaux réalisés depuis 2007) montrent que, dans la plupart des rues une limitation de vitesse à 30 km/h améliore la fluidité du trafic sans augmentation de la durée des trajets.

LE DEFI FORME

Contrairement aux Etats Unis et à la majorité des pays d'Europe, les étudiants français n'utilisent pas le vélo pour leurs déplacements, alors que ce sont les jeunes qui tirent le plus d'avantages du vélo en termes de coût et de rapidité des trajets. On constate la même absence de pratique à Valence.

Il y a de multiples raisons à ce regrettable état de fait :

- l'addiction générale des Français à la voiture,
- la conception des universités françaises (qui ne sont pas des lieux de vie comme les campus sur le modèle anglo-saxon),
- le retour systématique des étudiants au domicile familial en fin de semaine,
- la dévalorisation du vélo comme moyen de déplacement chez les jeunes Français; le vélo manquerait de prestige et le cycliste de présentation vestimentaire ... etc... (alors qu'en Europe du Nord les attitudes sont inverses),
- l'absence de garages à vélo sécurisés dans les résidences universitaires.

L'initiative vient de l'association Drôme Éducation Santé, soucieuse de promouvoir une activité physique régulière.

La meilleure façon de bouger chaque jour étant de se déplacer en vélo, REVV s'engage dans ce Défi Forme et assurera les animations suivantes :

- tenue d'un stand près de l'accueil du gymnase Briffaut pour fournir les arguments en faveur du vélo, des informations sur les services de la maison du vélo et pour mener une enquête sur la mobilité des étudiants.
- animation vélo sur le terrain de sport adjacent au gymnase, avec des démonstrations et essais de vélo-couché et une exposition de différents types de vélos.
- circuit guidé d'un petit groupe d'étudiants à vélo dans Valence, desservant tous les établissements, tous les restaurants ainsi que toutes les résidences universitaires et passant par la place Leclerc et la maison du vélo.

Jeudi 8 avril, de 14 h à 18 h, à la halle des sports de Briffaut, relevons le défi !

Après le Challenge,
LE DEFI FORME DES ETUDIANTS
Venez vous essayer à de multiples activités

Buffet
T-shirts offerts

Ateliers santé

Jeudi 8 Avril 2010
De 14H à 16H30 au CSU (Briffaut)

Plus d'infos : www.ledediformedesetudiants.fr




UN LOCAL QUI TOURNE



Une maison du vélo... longtemps elle est restée un rêve ; aujourd'hui, la voici bien réelle et fonctionnelle. Une équipe d'ardents et compétents REVVeurs, Bernard B, Jean, Jacques, en tête, est fidèle au rendez-vous chaque lundi et jeudi, de 15 h à 18 h, pour accueillir, informer et conseiller les personnes qui ont besoin d'un coup de pouce pour rouler à nouveau tranquilles. Vous cherchez à vendre ou acheter un vélo d'occasion ? Le local dispose d'une cinquantaine en tout genre (ville, course, VTT, VTC). C'est une bourse aux vélos permanente, pour toutes les bourses ! En moyenne, deux vélos trouvent un nouveau propriétaire à chaque permanence.

Vous avez besoin d'outils pour de menues réparations ? Vous disposerez des conseils de l'association pour rendre sa vigueur à votre monture !

Vous voulez protéger votre fidèle destrier contre le vol ? Venez le faire graver avec le marquage Bicycode

Vous ne savez pas quel antivol adopter ? Découvrez ce qui est le plus sûr, tests à l'appui ... D'autres REVVeurs, Lucien, Nicolas et André sont passés par là pour "expérimenter" les produits proposés à la vente et vérifier leur résistance à l'effraction.

Vous ne pouvez pas venir en semaine ? Tous les premiers samedis du mois, de 15 h à 18 h, l'équipe marquage vous propose une séance spéciale.

Une maison du vélo qui a toutes les allures d'une petite ruche ! N'hésitez pas, faites un détour au 1 rue Michel Servet (près de la gare et du parking Chevandier). Les "tontons rustineurs" seront heureux de vous accueillir.

Si vous avez envie de rejoindre l'équipe pour une après-midi ou deux par mois, vous pouvez contacter le responsable Bernard B. (bedouet.b@free.fr)

Monique



ABATTAGE SAUVAGE D'ARBRE LE LONG DU RHONE

Encore une fois, je suis allé faire un tour au bord du Rhône, entre Valence et Portes. La tour de Soyons est toujours aussi belle et l'on croise souvent du monde mais cette fois surprise ! Le chemin est coupé par un peuplier couché en travers. Que s'est il passé ? Une manifestation, non simplement un castor qui se faisait les dents !

DEUX VELOS DE REVV POUR L'AFRIQUE



Spécialement préparés à la maison du vélo, ces deux vélos ont été donnés aux Africains en fin de séjour. Pascale nous raconte son voyage de 17 jours au Burkina Faso, avec sa fille Louise âgée de 13 ans.

Le séjour a été génial. Certes, il a fait très chaud (35° en journée et à l'ombre). Certes, le pays est très pauvre. Mais les gens sont incroyablement gentils. Que de bonnes rencontres !

A cause de la chaleur, nous avons peu pédalé (enfin moins que nous ne l'aurions souhaité).

Et pour nous rendre plus au nord (Dori et Gorom-Gorom, villes plus touristiques), nous avons emprunté parfois d'autres moyens de transport, mettant les vélos sur (ou dans) les cars ou taxi-brousse, empruntant motos ou 4x4 et randonnant même une fois à dos de dromadaires.

Nous avons pédalé le long de la route goudronnée qui va au nord (direction Dori) et même sur cet axe important, il y a très peu de circulation motorisée. Nous avons également emprunté des routes secondaires qui sont, en fait, des pistes de terre rouge. Et lorsque nous croisons un véhicule, un nuage de terre nous enveloppe et nous colore. Nous avons roulé en moyenne 35 à 40 km par jour, avec de longues pauses aux heures chaudes, à l'abri des rares arbres, souvent des épineux. Ceux-ci, très nombreux dans cette zone fort sèche, sont à l'origine de plusieurs crevaisons.

A l'exception de 2 nuits à l'hôtel, nous avons dormi dans des villages, l'occasion de partager des moments de la vie très simple des habitants appartenant à différentes communautés, mossis, peuhls ou gourmantchés.

Nous avons laissé nos vélos dans une petite association franco-burkinabé, dans un petit village (Bambrigoani près de Coalla) non desservi par les transports en commun. Dans l'avion, nous avons rencontré une adhérente de cette association et nous avons passé 3 jours dans ce village avant de rentrer à Ouagadougou puis en France.

L'association « **Via Nebba** » <http://www.vianebeba.fr/> (le site n'est pas très à jour) basée à Thizy près de Lyon, participe, depuis 25 ans, avec l'aide des habitants, au développement économique de cette zone. Ce sont des petits projets qui ont été réalisés mais ils ont apporté de grandes améliorations dans la vie des villageois. Les activités de l'association, le parrainage d'enfants pour payer leurs frais de scolarité, des micro crédits pour les associations de femmes, la rénovation du collège, la mise en place de panneaux solaires, et, bien sûr, le prêt de vélos maintenant.

Pour rouler à vélo, le Burkina est un pays idéal, plat, avec peu de circulation (sauf dans les grandes villes où elle est anarchique), des vieux cars qui transportent tout et beaucoup de déplacements doux, à dos d'âne, à pied et en vélo (avec des bicyclettes sans vitesse et en mauvais état). Et donc, avec beaucoup de réparateurs de cycles très ingénieux.

Bien sûr, il reste la chaleur et les épines.

Nous retiendrons la dureté de la vie dans ce pays sahélien démuné et, malgré tout, le sourire, le respect, l'honnêteté, la générosité, la solidarité et la gentillesse des gens. Nous avons reçu une bonne leçon d'humilité, qui nous fait réfléchir sur notre surconsommation et notre matérialisme excessif dans nos pays dits « développés »

Pascale

DES CYCLISTES QUI N'ONT PAS PEUR DU FROID!

On sait les peuples du nord culturellement très attachés à la pratique du vélo, un petit passage en Suède permet d'en avoir confirmation. Ainsi, dans la petite ville de Gislaved (sud du pays) au milieu de laquelle trône un important et réputé lycée public, la grande majorité des 1350 élèves et du personnel se rend au travail en bus (gratuits, ou plutôt payés par les impôts) à pied ou à bicyclette.

Première observation : de vastes parcs de stationnement, en grande partie couverts, sont disponibles pour les cyclistes, on y voit donc plusieurs centaines d'engins...



A rapprocher des 5 à 6 (oui!) que contient, en moyenne, le garage à vélos des élèves du lycée Montplaisir de Valence!

Deuxième observation: la majorité de ces vélos ne sont pas cadencés, le vol étant rare.

Troisième observation: par temps hivernal, comme en témoigne le cliché (température -18°, 30 à 40 cm de neige) des dizaines de cyclistes (jeunes comme adultes) continuent à se rendre en cours sur deux roues, bien tranquillement. Une culture!

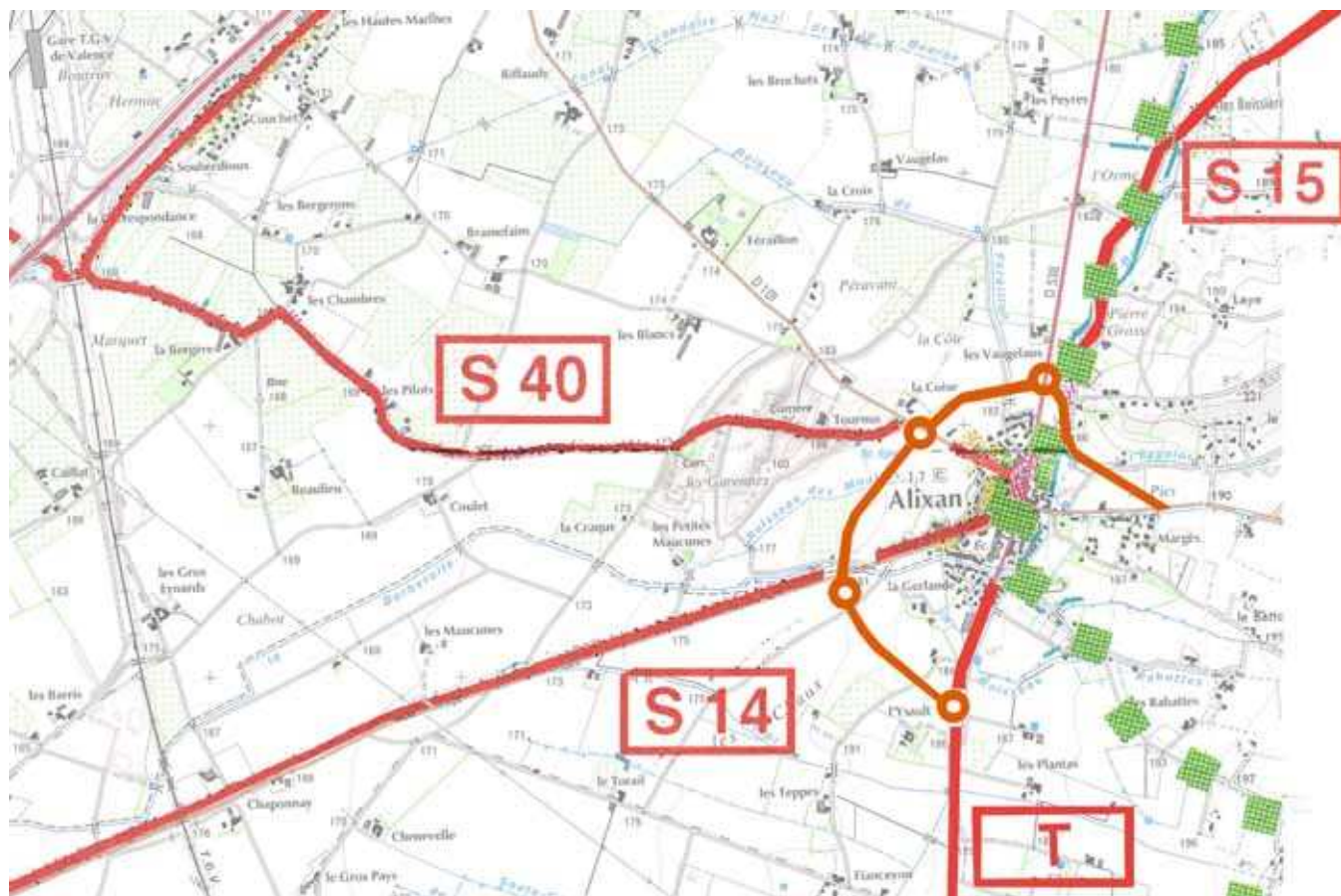
Paul Michalon

DEVIATION D'ALIXAN :

Si le projet est réalisé tel quel, les cyclistes devront rouler sur des bandes cyclables et traverser des ronds points où passent 11862 véhicules/jour dont 4% de poids lourds !

La carte ci-dessus superpose, sur fond de carte IGN au 1/25000, le tracé de la future déviation, d'une part, les itinéraires de la Drôme à vélo tels qu'ils figurent sur la carte éditée par le département, d'autre part :

le projet de véloroute dite du piedmont, en pointillé.
 S14 : Alixan-Valence, S15 : Alixan-Romans,
 S40 : Alixan-Rovaltain, T : Nord-sud par Romans.



Le 11 décembre 2009, en mairie d'Alixan, les services techniques du département de la Drôme avaient organisé une consultation de la population sur le projet de déviation de la route départementale n° 538, qui relie Romans à Crest et sert d'itinéraire bis Lyon-Marseille. Ce projet, sera soumis ultérieurement à enquête publique.

Malgré l'importance du trafic (entre 8000 et 12000 véhicules par jour), la déviation elle-même sera équipée de bandes multi-fonctionnelles, solution inadaptée à la pratique du vélo (voir page suivante).

Le projet semble, de plus, méconnaître l'existence des itinéraires de « la Drôme à vélo » ainsi que la future véloroute-voie verte, dont les tracés ont été conçus par ce même département.

Ainsi, les cyclistes qui emprunteront ces itinéraires devront traverser les giratoires de la déviation pour gagner ou quitter le centre du bourg.

REVV ne comprend pas pourquoi le département ne prévoit pas systématiquement, pour ce type de projet, des passages inférieurs de gabarit 3,00 x 3,00 m, qui permettraient de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes.

Prévus dès la conception, le surcoût de tels ouvrages serait

négligeable au regard du coût global. La déviation d'Alixan représentera un investissement de 11,3 millions d'euros, au seul profit de l'automobile. Réserver 2 ou 3 pour cent d'une telle enveloppe aux déplacements doux, est-ce impossible?

Le public était invité à faire part de ses observations sur le registre prévu à cet effet. Au dessus du commentaire du REVVeur, un habitant a écrit : « la zone de Rovaltain est et sera dans son développement équipée de voies vertes. Des habitants du bourg d'Alixan sont appelés à travailler à Rovaltain. S'ils désirent se rendre à leur travail à vélo, le franchissement de la RD 538 va, très vite, devenir un obstacle car ce qui est aujourd'hui possible, avec 6000 véhicules / jour, ne le sera plus avec 12000 véhicules / jour (essayez de franchir le rond point des Couleures en vélo, à l'heure de pointe). Il faut créer à l'intersection de la 538 et de la 101 (S40) un passage souterrain ou une passerelle pour que les vélos, les rollers et les piétons puissent franchir la 538 en toute sécurité ».

Cet habitant s'interrogeait « Rovaltain fait partie du territoire de la commune d'Alixan, pourquoi n'y aurait-il pas aussi des pistes cyclables dans le bourg d'Alixan? »

Michel

OU PASSENT LES VELOS?

Après Chanos-Curson, Crest et Die, aujourd'hui, Alixan : les projets routiers du département se suivent et se ressemblent !



Sur ce plan de détail, une annotation qui semble bien être l'unique concession faite aux cyclistes : « liaison douce piéton+cyclo ». Il semble bien qu'il s'agisse d'un passage inférieur le long du canal de la Bourne, sans autre précision. Si la hauteur est inférieure à 2,50 m, les cyclistes seront peut-être obligés de mettre pied à terre !



Les préconisations du CERTU

Ce schéma des recommandations pour itinéraires cyclables du CERTU indique les choix pertinents des aménagements cyclables en fonction de la vitesse et du trafic automobile,

- moins de 30km/h et moins de 8000 V/J : circulation mixte
- moins de 30km/h et plus de 8000 V/J : piste cyclable
- entre 30 et 50km/h et entre 1000 et 6000 V/J : bande cyclable
- au dessus de 70km/h : piste cyclable.

Précisions : La piste cyclable est séparée des automobiles par un muret ou un terre-plein végétal alors que la bande cyclable n'en est séparé que par un coup de pinceau.

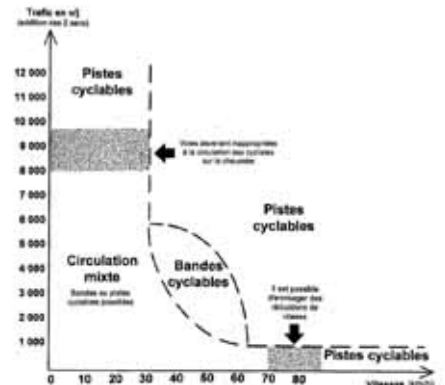
Les nouvelles routes réalisées par le département de la Drôme comportent, en général, des bandes multifonctionnelles qui ne sont pas de vraies bandes cyclables car le stationnement des véhicules à moteur y est autorisé ainsi que la circulation des vélomoteurs.



Prémonition ou humour noir ?



La RD 538 au sud d'Alixan



Chapitre 6 du CERTU

PORTES LES VALENCE



Le 28 novembre 2009, a été inauguré le parc de la Chaffine. Ce talus boisé, de 150 m de profondeur sur 1 km de long, borde le chemin de la Chaffine, sur l'itinéraire de la Drôme à vélo qui permet d'aller de Valence à Etoile.

Des sentiers ont été créés, des tables et des bancs ont été posés çà et là. Ce lieu est déjà bien fréquenté.

C'est une très bonne initiative d'avoir supprimé la circulation automobile sur ce chemin. Il est regrettable, cependant, que les dispositifs installés sur les barrières, pour empêcher les véhicules à moteur de passer, constituent une telle gêne pour les piétons qui promènent des petits dans des poussettes, pour les personnes à mobilité réduite en fauteuil et pour les cyclistes montés sur des vélos pourvus ou non de sacoches, avec ou sans remorque.

VOL DES VELOS A DOMICILE, POUR-

Lundi 15 février je rentre à la maison après 23 h et je trouve la porte de la cave de l'immeuble fracturée. A l'intérieur, 3 vélos ont disparu sur les 5 habituellement stationnés là et qui servent tous les jours. Le mien y a échappé, j'étais sorti avec, on peut dire que j'ai eu de la chance !

Sur place, on retrouve un autoradio, visiblement abandonné par les auteurs du vol qui n'en étaient pas à leur premier essai. Ils ont dû préférer les vélos, ils devaient être 3 et sont donc repartis avec. Le lendemain, l'autoradio a disparu, ils sont venus le récupérer dans la nuit !

On peut dire qu'ils se sont appliqués pour ouvrir cette porte



en chêne massif. A fortiori, ils n'auront fait qu'une bouchée des « tortillons » utilisés par mes voisins (antivol câbles dont on ne répétera jamais assez l'inefficacité, voir les tests antivol).

Sans vouloir céder à la psychose ni à la paranoïa, nous devons nous rendre à l'évidence, le vol à domicile est une réalité, d'ailleurs les statistiques le confirment.

Alors il vaut mieux prévenir que guérir, prévoir un bon antivol (un U coté niveau 2 roues) et si possible un point fixe pour attacher le cadre. Même avec une porte blindée, on n'est jamais à l'abri d'un voisin indélicat ou d'une clé tombée entre de mauvaises mains.

Nicolas

LEROY VOITURE



Du nouveau au quartier de la Motte, le magasin de Leroy Merlin vient d'ouvrir. L'aménagement du secteur comporte une magnifique piste cyclable qui passe devant le maga-

sin. Malheureusement cette piste cyclable n'est pas raccordée à celle qui permet d'accéder au pont des Lônes. Encore une fois c'est la voiture qui gagne !

MONTELOVELO

L'association de cyclistes urbains de Montélimar a organisé, samedi 23 janvier, une manifestation de masse pour obtenir des contre-sens cyclables. Les cyclistes ont emprunté, dans les deux sens, la rue Chauchard et la rue du Pêcher, toutes deux à sens unique et en zone 30. Ils ne veulent, ni plus ni moins, que l'application du décret de juillet 2008. Tous les REVVeurs approuvent cette démarche.

MAL VU DU Kiosque

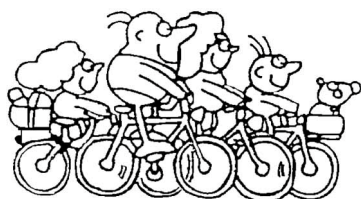
Ville de Valence). Objectif : relier entre elles les portions de bandes cyclables pour que les cyclistes puissent se déplacer en toute sécurité.

A Valence, plusieurs tronçons ont été récemment aménagés : rue Monge, rue de Coulmiers, boulevard du Cire, avenue Clemenceau, avenue de Combe-Valaurie, avenue du Champ de Mars, avenue de l'Yser.

Dans le journal de Valence, le Kiosque de janvier dernier, la Mairie nous informe que les déplacements sont un enjeu prioritaire de la nouvelle agglomération avec la mise en place de vélos en libre-service, de vélos à louer. Des aménagements permettant de rouler en toute sécurité seront réalisés. Nous nous en réjouissons.

Il y est précisé que plusieurs tronçons ont été récemment aménagés (voir l'extrait ci dessus).

A REVV, nous n'avons pas les mêmes informations ! Nous fréquentons régulièrement ces itinéraires et mis à part l'avenue du Champ de Mars où 150 m de bande cyclable viennent d'être tracés sur la chaussée existante, les autres bandes cyclables sont plutôt anciennes et celle du boulevard du Cire est encore condamnée par un chantier ! Albert



Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence)

Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire.

Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous.

Renseignements à REVV (Roulons En Ville à Vélo) au 06 04 13 18 23.

Dimanche 14 mars, à 10 h :

Mardi 30 mars, à 20 h :

Samedi 3 avril, de 15 h à 17 h :

Jeudi 8 avril de 14 h à 18 h :

Dimanche 11 avril, à 9 h 30 :

Jeudi 29 avril à 18 h :

Samedi 1 mai, de 15 h à 17 h :

Dimanche 9 mai, à 9 h 30 :

Samedi 5 juin, de 15 h à 17 h :

Dimanche 6 juin, à 9 h 30 :

Samedi 3 juillet, de 15 h à 17 h :

A la rencontre du printemps.

Assemblée générale à la maison du vélo.

Marquage bicycode®, à la maison du vélo.

Le défi de la forme à la halle des sports de Briffaut.

Châteauneuf sur Isère et le complexe hydroélectrique.

Campagne « respectez les cyclistes » sur les boulevards à l'angle de la rue des Alpes.

Marquage bicycode®, à la maison du vélo.

Printegarde et sa passe à poissons, **Pique-nique.**

Marquage bicycode®, à la maison du vélo.

Fête du vélo.

Marquage bicycode®, à la maison du vélo.



Vélocité, la revue du cycliste urbain. Abonnez-vous à la revue Vélocité : vous y trouverez toute l'actualité sur le vélo urbain et son développement, sur les enjeux, les politiques engagées, les aménagements cyclables et sur l'évolution de la législation, vus du côté des usagers, avec des conseils pratiques et indispensables.

> Bulletin d'abonnement Vélocité

▶▶▶ Abonnement individuel et associations :

1 an • 16 euros (5 numéros) - 2 ans • 32 euros (10 numéros)

▶▶▶ Abonnement administrations, collectivités et entreprises :

1 an • 30 euros (5 numéros) - 2 ans • 60 euros (10 numéros)

N° d'abonné(e) :

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

M@il : Tél. :

(facultatif) Profession : Année de naissance :

Ci-joint un chèque de euros à l'ordre de FUBicy - à renvoyer à : FUBicy - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg

Bulletin d'adhésion 2010 à REVV

Adhérent

Nom :

Rue :

Téléphone :

Année de naissance :

Prénom :

Portable :

Conjoint

Nom :

Code postal :

Courriel :

Année de naissance :

Prénom :

Ville :

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

Cotisation

Individuelle à 8 €

Familiale à 12 €

Etudiant ou chômeur à 5 €

Dons et soutiens€

Veuillez trouver ci-joint mon règlement de euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez le une fois complété (avec votre chèque) à :

Michel Bellenger - REVV
56 allée Le Corbusier
26 000 VALENCE

Activités de REVV

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :

Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)

Autres suggestions :

STATIONNEMENT RUE FAVENTINES : DU NOUVEAU



Photos prises fin août rue Faventines dans un intervalle de 5 minutes !

Rappelez-vous, c'était au printemps de l'an dernier, des REVVeurs s'étaient donnés rendez-vous en ville pour une action de sensibilisation envers les automobilistes qui se garent sur les bandes cyclables. Nous avons parcouru la rue des Alpes puis la rue Faventines en cherchant à rencontrer les conducteurs pour leur signaler la gêne occasionnée. La deuxième fois nous étions même accompagnés de deux agents de la police municipale et par un journaliste de France Bleue Drôme Ardèche.

Ce fut là l'occasion d'interviewer de nombreux automobilistes en infraction, en particulier, ceux stationnés sur la bande cyclable devant l'immeuble centre commercial Normandie. Nous avons cherché à engager le dialogue de manière courtoise afin de sonder leur état d'esprit. Malgré l'exaspération bien compréhensible de certains d'entre nous, nous avons réussi à rester cordiaux avec les conducteurs. Nous avons malheureusement pu constater à quel point le fait de s'arrêter en double file sur la bande leur paraît anodin et à chaque fois justifiable, tantôt par le manque de place de parking, tantôt par le manque de temps, tantôt par la durée courte, etc. Si la plupart se sont excusés et sont repartis sur le champ (avec le sourire) nous avons aussi pu regretter la totale désinvolture de certains niant l'importance de l'infraction, voire l'infraction elle-même et se déclarant prêt à recommencer !!!!

Le constat, un peu amère, est finalement que les automobilistes en général ne se rendent pas compte du problème et ne craignent pas la verbalisation. Il serait sans doute utile de leur rappeler par voie municipale, l'amende encourue, et de publier des chiffres quant à la fréquence des verbalisations concernant cette infraction en particulier.

Depuis, il semble que la municipalité ait décidé de faire quelque chose puisque **le stationnement devant l'immeuble Normandie est désormais limité à 15 minutes grâce à un parc-mètre**. Nous pouvons, certes, espérer que cela libérera de la place pour que les clients automobilistes puissent se garer, non plus en double file sur la bande, mais normalement. Néanmoins les manœuvres lors des créneaux ou des sorties ne manqueront pas de gêner les cyclistes.

En règle générale une bande cyclable le long des files de voitures garées n'est pas une bonne solution, notamment à cause du risque d'ouverture intempestive des portières. Il est dans ce cas recommandé de garder ses distances avec les véhicules stationnés, quitte à rouler à côté de la bande. Une bande entre le trottoir et la file de voiture est préférable. Mais il faut s'en donner les moyens, c'est à dire accepter de prendre l'espace réservé à l'automobile.

Nicolas

Lorsqu'une piste cyclable est intercalée entre le trottoir et le stationnement, il convient de réfléchir à l'opportunité d'un « espace tampon » afin de protéger les cyclistes lors de l'ouverture des portières et des manœuvres. Cet espace peut être borduré.

Le stationnement sera interrompu suffisamment tôt afin de ne pas créer un masque à visibilité aux intersections et accès riverains.

(recommandation du CERTU, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)



Campagne "Respectez les cyclistes" 2010 : RDV jeudi 29 avril à 18H00 sur les boulevards de Valence à l'angle de la rue des Alpes. Nous irons à la rencontre des automobilistes mal garés. Une action à mener sous le signe de la pédagogie et de la courtoisie. Venez nombreux !